

26	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72	16 Safar 1434 30 décembre 2012
ANNEXES		
ETAT "A"		
RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2013		
RECETTES BUDGETAIRES	MONTANTS (en milliers de DA)	
1. RESSOURCES ORDINAIRES :		
1.1. Recettes fiscales :		
201.001 — Produit des contributions directes	903.000.000	
201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre.....	49.400.000	
201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires.....	649.200.000	
(dont TVA sur les produits importés).....	324.200.000	
201.004 — Produit des contributions indirectes.....	1.500.000	
201.005 — Produit des douanes.....	228.300.000	
Sous-total (1).....	1.831.400.000	
1.2. Recettes ordinaires :		
201.006 — Produit et revenus des domaines.....	20.000.000	
201.007 — Produits divers du budget	62.700.000	
201.008 — Recettes d'ordre	—	
Sous-total (2).....	82.700.000	
1.3. Autres recettes :		
— Autres recettes	290.000.000	
Sous-total (3).....	290.000.000	
Total des ressources ordinaires.....	2.204.100.000	
2. FISCALITE PETROLIERE :		
201.011 - Fiscalité pétrolière.....	1.615.900.000	
TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	3.820.000.000	

SOMMAIRE

Loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012
portant loi de finances pour 2013

BIBLIOGRAPHIE

1)C.GUYON, F.GUYON et E.E.MANGA, « Réussir le changement dans le service public », Collection Service public, Editions d'organisation, 2003.

2)I.CALZADA et E.del PINO, « L'efficacité perçue et les attitudes des citoyens à l'égard de la réforme de l'Etat-Providence », Revue Internationale des Sciences Administratives, Volume 74, N°4, 2008.

3)P.STROBEL, « Service public et relation de service », in de BRANDT et GADAWAY, « Relations de service et marché de service », CNRS Editions, 1994.

4)R.D. de SAINT MARC, « L'Etat et les services publics », PUF, 2012.

5)Y.BENABDALLAH et R.B.HASSAN, « La demande sociale : Evolution et soutenabilité », Symposium FCE, Alger, Mars 2012.

6)Rapport du FMI, N°5/52, Mai 2006.

7)Rapport du FEMISE sur le partenariat Euro-méditerranéen, « Les pays partenaires méditerranéens face à la crise », Aout 2009 ?

sensible, dans un monde social en perpétuelle perturbation et revendication et dans des perspectives économiques internationales incertaines et plutôt pessimistes.

Ainsi, une convergence s'est créée et installée entre les politiciens et académiciens sur la dégradation et détérioration des services publics servis à la population locale, posant, de ce fait, une multitude de questionnements et d'interrogation sur la manière de gérer un budget, consenti avec la bénédiction des marchés internationaux, pour des prestations publics qui laissent à désirer, malgré une disponibilité affichée et déterminée de l'État, une manière de savoir les destinations des fonds publics, arrachés après moult débats et discussions.

Ce délabrement des services publics, accentué par l'absence d'un contrôle posteriori et une évaluation appropriée, ne peut durer éternellement, car il peut causer des conséquences fâcheuses et désastreuses pour l'État, d'où l'urgence d'une réflexion sérieuse sur cette question pour le bien de toutes les parties concernées.

Dans le traitement de la question des services publics, l'État algérien semble mis dans une stratégie plutôt défensive et de précaution, malgré un certain confort financier, pour la raison évidente que la soutenabilité des actions publiques est tributaire d'une variable exogène, une dépendance qui risque de fausser les calculs des politiciens et de remettre en cause les objectifs assignés, avec une probabilité de colère populaire et citoyenne, que cet État n'est pas en mesure de juguler et gérer avec les bouleversements sociaux qui caractérisent quelques régions du monde.

CONCLUSION

La question des services publics ne cesse de montrer et démontrer tout l'intérêt et l'attention qu'on lui accorde dans les écrits et les propos relevés, étant donné que tout État cherche à maximiser le bien être économique et social de sa population, prenant en considération les moyens et outils dont il dispose pour cet objectif, mais, au vu des effervescences populaires recensées un peu partout dans le monde, cette question semble plus compliquée et complexe qu'on le pense.

À peine sortie d'une crise multi-structurelle et sécuritaire, l'Algérie s'est engagée sur un vaste chantier de restructuration économique et de rattrapage des dérapages occasionnés par les programmes d'ajustement structurel sur le plan social, en mettant en place une politique basée sur des actions publiques pour l'amélioration des services publics mis à la disposition du grand public.

Ainsi, et profitant des revenus exceptionnels des exportations des hydrocarbures, l'État s'est penché sur des services publics les plus sollicités, à l'exemple de la poste, les services des collectivités locales, le transport, le logement, la santé, l'éducation, l'entretien des voies publiques, les impôts, et bien d'autres, insistant sur la nécessité de mettre l'administration locale au service des citoyens, sans attendre une contrepartie financière, du moment que, par principe, tous les services publics sont gratuits, disponibles et accessibles pour tout citoyen.

Il est clair, d'après les échos recensés, que l'administration locale accuse un retard considérable de communication, information et rapprochement, avec la population locale, poussant, à chaque occasion, le pouvoir public à intervenir pour remettre les choses à leur place, signifiant, par là, que beaucoup reste à faire dans ce domaine si

s'est déclarée suite aux conséquences de la crise pétrolière de 1986.

De l'aveu même du premier ministre fraîchement installé, l'État algérien est « en panne » en matière de service public, malgré les montants colossaux qui leur sont consacrés et les nombreux projets élaborés dans ce sens, à l'exemple de la modernisation des services d'Algérie Poste d'un montant de 10 millions d'euros, la généralisation de la carte Chiffa, une révision de la gestion hospitalière et d'autres actions publiques.

M.LEVY¹ s'invite dans ce débat en affirmant que « Le monde du service public n'est plus un monde à part, coupé des contingences de la vie civile et étranger aux exigences de la vie économique. Bien au contraire, l'impératif économique et son corollaire, l'appréciation des coûts des actions engagées, sont au cœur des réflexions contemporaines sur le service public », un autre argument en faveur d'une mise en place d'une politique budgétaire axée sur une efficacité pour le grand public, et une rationalité pour le trésor public.

La dépendance du budget sur les rentrées pétrolières est, encore, prévue pour un bout de temps, avec le souhait que la conjoncture demeure favorable, mais cela n'a pas empêché l'État à réfléchir à l'implication du secteur public dans la gestion de quelques services publics, à l'exemple du transport scolaire, transport universitaire, le ramassage des ordures, la distribution de l'électricité ou l'eau, l'entretien des cités d'habitation et autres prestations.

Pris entre la nécessité de mettre l'administration locale au service et à l'écoute des citoyens et les probables déceptions en matière de mobilisation des ressources financières, l'État algérien semble se focaliser sur l'exploitation des ressources qui sont disponibles (Fonds de régulation des ressources, les réserves de change, les fonds souverains, les intérêts des placements à l'extérieur,...), dans une optique de paix sociale, partant du fait que les exigences sociales et citoyennes vont crescendo avec des disponibilités financières et ne semblent pas comprendre que la satisfaction des attentes de la population est assurée, pour le moment, par une favorable conjoncture internationale, et que cela ne peut durer longtemps au vu des maintes turbulences et perturbations de l'économie internationale.

¹ Propos de M.LEVY, cité dans Forum Algérie, Octobre 2012.

- ❖ **Plus de 120 milliards DA** seront affectés aux Affaires religieuses pour la réalisation de la grande mosquée d'Alger, de 80 mosquées et centres culturels islamiques, 17 écoles coraniques et la restauration de 17 mosquées historiques.
- ❖ **Plus de 140 milliards DA** seront destinés à la Culture pour la réalisation de 40 maisons de la Culture et complexes culturels, 340 bibliothèques, 44 théâtres, 12 conservatoires de musiques et écoles des Beaux-arts, ainsi que 156 centres de loisirs scientifiques.
- ❖ - **Plus de 106 milliards DA** seront consacrés à la Communication pour l'amélioration des équipements radios et télévision et l'amélioration de leurs réseaux de diffusion.

Comme on le constate, l'État algérien n'a pas lésiné sur les moyens et les ressources financières disponibles pour mener à bien la stratégie des services publics, tenant compte de la croissance démographique, de l'évolution des structures sociales et la composante de la population locale.

Ceci n'empêche pas de souligner que les exigences sociales et les revendications citoyennes ont mis l'accent pour les décideurs d'élaborer une politique réfléchie, appropriée et adéquate concernant l'affectation des ressources financières de l'État, en tenant compte des principes de gestion budgétaire, à savoir, efficacité, efficience et équité, tentant d'impliquer, en outre l'action publique de l'État, financée globalement par les recettes fiscales et les revenus des exportations, les autres agents économiques et la société, ainsi que les agences d'assurance et couverture sociale.

Il faut, encore, souligner que l'enveloppe financière réservée pour ce programme quinquennal est estimée à environ 286 milliards \$ (l'équivalent de près de 21.200 milliards DA), dont 50% réservée aux services sociaux et publics, donnant, ainsi, une idée sur l'intensité et amplitude des exigences sociales et revendications populaires, dans une conjoncture marquée par des turbulences économiques et sociales qui exige des dispositions qui vont tenter des accalmies et apaisements sur le front social, une manière de se rappeler l'ébullition et la fronde sociale qui

- ❖ **619 milliards DA** au secteur de la Santé pour la réalisation de 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, 377 polycliniques, 1000 salles de soins et 17 écoles de formation paramédicale.
- ❖ **Plus de 3700 milliards DA** à l'Habitat pour la réhabilitation du tissu urbain et la réalisation de 2 millions de logements (dont 500.000 locatifs, 500.000 promotionnels, 300.000 pour la résorption de l'habitat précaire et 700.000 logements ruraux). 1,2 million de logements seront ainsi livrés durant le quinquennat, le reste sera achevé entre 2015 et 2017.
- ❖ - **Plus de 350 milliards DA** seront consacrés au secteur de l'Énergie, notamment pour le raccordement de 1 million de foyers au réseau de gaz naturel et 220.000 foyers ruraux à l'électricité.
- ❖ **Plus de 2000 milliards DA** au secteur de l'eau en vue de la réalisation de 35 barrages, 25 transferts, 34 stations d'épuration et de plus de 3000 opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de protection des villes contre les inondations. A ce montant, s'ajouteront 60 milliards de DA qui seront mobilisés par les entreprises sur le marché financier, pour la finalisation ou la réalisation de 8 nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer.
- ❖ **Plus de 40 milliards DA** seront destinés à la Solidarité nationale afin de permettre, entre autres, la réalisation de plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés et de près de 40 infrastructures pour personnes en détresse.
- ❖ **Plus de 1130 milliards DA** au secteur de la Jeunesse et des Sports pour la réalisation de 80 stades de football, 750 complexes de proximité, 160 salles polyvalentes, plus de 400 piscines, plus de 3500 aires de jeux, plus de 230 auberges et maisons de jeunesse, et plus de 150 centres de loisirs scientifiques pour jeunes.
- ❖ **Plus de 19 milliards DA** seront alloués aux Moudjahidine en vue, notamment, de réaliser 9 centres de repos, des salles de soins et de rééducation, 17 musées et complexes historiques, ainsi que la réhabilitation de 34 sites historiques et l'aménagement de plus de plus de 40 cimetières de martyrs.

meilleure rendement et disponibilité des services publics, « est un principe sur lequel l'État n'envisage pas de revenir ».

En termes plus budgétaires, la couverture des besoins de la population en services publics coulera au pays une part importante du budget, sachant que pour l'année le budget de l'État a consacré 2.850 milliards de dinars (environ 39 milliards de dollars) pour les salaires du personnel, plus de 1.300 milliards de dinars pour les transferts sociaux et près de 200 milliards de dinars pour les subventions des produits de base.

Estimées à plus de 4.600 milliards de dinars, les dotations allouées au budget de fonctionnement auront doublé depuis 2008 où elles n'étaient que de 2.363,2 milliards de dinars (LFC 2008).

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration de l'indice de développement humain (IDH), le gouvernement algérien table sur une accélération des recettes réservées à la disponibilité et accessibilité des services publics, quitte à supporter un déficit budgétaire (qui sera de l'ordre de 2.908 milliards DA en 2013), confirmant, par là, la détermination du pouvoir public de s'assurer d'une couverture des services publics, respectant les principes qui sous entendent les activités de ce type de service, à savoir, la continuité, l'égalité et la neutralité et par crainte de la contagion du printemps arabe et la préservation de la paix sociale

Pour bien révéler la pression citoyenne sur la question des services publics, on notera qu'une enveloppe de près de 10.000 milliards de dinars a été dégagée au développement humain dans le cadre du programme d'investissements publics 2010-2014, répartie comme suit :

- ❖ **852 milliards DA** pour l'Éducation nationale pour la réalisation de plus de 3000 écoles primaires, plus de 1000 collèges, 850 lycées, ainsi que plus de 2000 internats, cantines et demi-pensions.
- ❖ **868 milliards DA** sont destinés à l'Enseignement supérieur pour, notamment, la réalisation de 600.000 places pédagogiques, 400.000 places d'hébergement et 44 restaurants universitaires,
- ❖ **Près de 178 milliards DA** à l'Enseignement et la Formation professionnels pour la réalisation, notamment, de 220 instituts, 82 centres de formation et 58 internats.

inaliénable et intangible, quelque soit la nature de l'environnement économique où la gravité de la conjoncture économique et sociale.

4) L'Etat algérien entre une stratégie des services publics, revendications citoyennes et prudence budgétaire

Il est toujours difficile et compliqué de mettre en place une stratégie des services publics qui soit conforme aux véritables attentes de la population et en même temps respecter la rigueur budgétaire qu'un Etat met en œuvre pour s'assurer d'une meilleure répartition des ressources mobilisées dans ce sens.

Il faut savoir que les services publics sont déclinés en trois grandes catégories :

1. Les services reliés et rattachés spécifiquement aux fonctions régaliennes de l'Etat, à l'exemple de l'administration, la police, la justice, les collectivités locales et autres.
2. Les services publics qui dépendent de l'aspect et dimension humaine, à l'instar de l'éducation, la santé, le logement, l'assurance sociale, le transport public, les prestations administratives et autres.
3. Les services publics qui sont servis et rendus aux citoyens mais par le biais des privés, moyennant une participation financière et respectant un cahier de charge que l'Etat impose à ce secteur, et on peut citer le transport terrestre, aérien, la poste, les télécommunications et autres.

La mutation de l'économie algérienne vers le système libéral et les intentions affichées des décideurs d'une intégration à l'économie internationale, mondialisation oblige, ont conduit vers la nécessité de penser vers un changement de l'action publique, connaissant la dépendance totale de cette économie aux évolutions (qui peuvent parfois être défavorables) des marchés pétroliers, du moment que la population avoisine les 35 millions de personnes et la mobilisation des ressources financières nécessaires pour des services publics à la portée de cette population.

Selon le ministre des finances¹, il est certes question d'une rigueur et prudence budgétaire pour l'année 2013, mais sans remettre en cause le cas des transferts sociaux, du soutien des prix ou encore la masse salariale, soulignant, au passage, que le soutien de l'Etat aux populations défavorisées et démunies, par le biais d'un

¹ Propos tenus au mois d'Octobre 2012

comment trouver la bonne stratégie et politique pour adopter une politique des services publics pour les citoyens, tout en sachant que les dépenses publiques réservées à celle-ci semblent plus compromises et limitées, par le fait des injonctions des institutions financières internationales et dans un esprit d'équilibre et prudence budgétaire, tenant compte des attitudes de la population lors de l'absence de ces services ou leur limitation ou restriction.

Il faut savoir que ces services emploient près de 1,5 millions de personnes, ce qui représente, quand même, près de 25% de l'emploi total et 30% des dépenses publiques sont réservées pour ce type de service, une autre manière de confirmer nos propos sur les inquiétudes et appréhensions soulevées par les décideurs politiques dans la cadre de la transition économique.

A ce sujet, I.CALZADA et E.del PINO (Calzada et del PINO, 2008)¹ s'interrogent sur le regard des citoyens lorsqu'il s'agit d'une action publique rentrant dans le cadre de réformes des services publics, sachant que cette dernière est synonyme, généralement, d'une baisse des dépenses publiques consacrées à ces services, en se demandant si cette population agit dans un cadre compréhensif ou solidaire avec l'État.

Ces deux auteurs posent la question fondamentale suivante, à savoir si les citoyens sont-ils davantage enclins à accepter des réductions dans les dépenses sociales où une probable augmentation des impôts pour le financement des services publics que ceux-ci exigent de leur État, tenant compte de la conjoncture économique qui règne et qui prévaut dans l'environnement local.

Pour le cas algérien, on peut dire que la longue période du centralisme et système dirigé n'a pas contribué dans l'ancrage d'une nouvelle idée des réformes des services publics, étant donné que le citoyen, beaucoup plus préoccupé par les impacts des réformes économiques et l'ajustement structurel, ne pouvait accepter, encore plus, une reformulation de la politique des services publics, même si celle-ci s'avère inévitable, ayant, toujours, à l'esprit que le service public est un droit

¹ I.CALZADA et E.del PINO, « L'efficacité perçue et les attitudes des citoyens à l'égard de la réforme de l'État-Providence », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Volume 74, N°4, 2008.

et la bonne tenue des marchés pétroliers (et donc des recettes fiscales assez conséquentes) pour pouvoir assurer une demande sociale et une couverture, sans gêne ni contrainte majeure, des principaux et primordiaux services publics que les citoyens aspirent pour un bien-être économique et social.

Un autre rapport du FMI¹ fait savoir que malgré la baisse des prix des hydrocarbures dans la moitié des années 1980, les dépenses publiques se sont maintenues à environ 30% du PIB, en soulignant que devant un climat de grande incertitude, du aux effets du libéralisme et la détérioration du pouvoir d'achat, l'administration publique a mis en place une politique budgétaire de type expansionniste, accentuant, par là, une accumulation des déficits budgétaires et l'intervention énergétique et obligée de l'institution financière internationale pour remettre un peu d'ordre dans la conduite budgétaire, sans y penser et réfléchir sur la question de la disponibilité et couverture des besoins de la population en termes de services publics, devenus, au fil du temps, une préoccupation majeure pour l'État, la population et les usagers, dans un moment où les ressources financières se font rares et exposées à des conjonctures qui semblent plus noircies et obstruées par des aires de pessimisme et d'angoisse.

Le dilemme soulevé lors de cette transition réside dans le questionnement sur les couts supportés par l'État pour préserver l'acquis des services publics, à un public qui ne peut accepter une restriction de ce type de service, ni sa privatisation ou la délégation de sa gestion aux privés, conséquence d'une longue période de couverture sociale entièrement assurée par les institutions étatiques.

En plus, il faut bien insister sur le fait que la population algérienne est devenue plus exigeante, revendicative et insatiable sur la nécessité d'un service public qui devait atténuer les douloureuses conséquences des programmes de restructuration et d'ajustement structurel de l'économie nationale, une manière de se voir dédommagée et assurée contre les ravages de cette mutation économique.

Ainsi, et selon quelques explications fournies par des experts algériens et étrangers, la problématique soulevée, lors de cette transition économique, était de savoir

du FCE, Alger, Mars 2012.

¹ Rapport du FMI, N°5/52, Mai 2006

populations, particulièrement dans la reformulation des services publics proposés et leur insertion dans un processus de libéralisme, tenant compte des frais de cette transition dans un domaine qui implique plus de sagesse, habilité, responsabilité et un brin de rigueur, particulièrement avec les catégories les plus fragiles.

3) les revendications citoyennes dans le cadre de la transition

Le passage et la mutation de l'économie algérienne d'un système centralisé et dirigé vers un autre plus libéral et marchand, supervisés par les institutions financières internationales et avec l'aval des premiers responsables du pays, ont conduit, forcément, vers une nécessité de revoir les dépenses publiques à la baisse, dans un esprit d'équilibre budgétaire, mais entraînant des conséquences lourdes pour la mise à disposition des services publics, d'une manière continue, habituelle et conforme aux attentes des citoyens.

Les avis convergent vers la conclusion que la thérapie de choc que le FMI a imposé à ce pays s'est traduite par une certaine austérité budgétaire et des difficultés et complications pour poursuivre la même politique des services publics, précédemment entreprise et élaborée, d'autant plus que la population locale ne pouvait comprendre la nécessité de revoir cette politique et se conformer aux directives énoncées.

On peut lire, dans ce sens, dans un rapport¹ que les contributions des États dans le financement et la procuration des services publics ne peuvent demeurer éternellement et durablement, particulièrement, dans des moments de crise, graves perturbations socio-économiques, dysfonctionnements et mauvaise posture de l'État, obligeant, ainsi, ces États à rechercher une meilleure entente entre la disponibilité des services publics, sans distinction apparente de catégorie sociale ou de genre, et les disponibilités financières existantes.

Dans la même trajectoire, Y.BENABDALLAH et R.B.HASSANE (Benabdallah et Bouklia, 2012)² invoquent le recours de l'État algérien à la rente pétrolière

¹ Rapport du FEMISE sur le partenariat euro-Med : Les pays partenaires méditerranéens face à la crise », Août 2009.

² Y.BENABDALLAH et R.B.HASSAN, « La demande sociale : Évolution et soutenabilité », symposium

donnant un sentiment pour les usagers que leur État s'est éloigné et éclipsé de leurs préoccupations quotidiennes, et ne fait qu'exécuter les recommandations des institutions internationales, peu soucieuses, à leur yeux, des dérives et des conséquences catastrophiques sur le plan social.

Dans cette logique, on peut, peut-être, retenir cette rhétorique du CNES qui cite que le désengagement progressif de l'État de la prise en charge d'un certain nombre de services publics s'analyserait, également comme l'expression d'un changement du statut de l'État. Du statut d'État-providence, l'État s'est désengagé tout autant de l'économie (où il n'assurerait que des fonctions de régulation d'ensemble) que de la sphère sociale (dans laquelle il se limiterait à la gestion des effets les plus dramatiques des ajustements sur la population). Cette transformation du statut de l'État s'inscrit dans le processus de libéralisation et de transition vers l'économie de marché.

La lecture de certaines interventions (A.Benachenhou, H.Temmar, A.Bouzidi, H.Benissad et bien d'autres) sur ce sujet nous permet de constater que la question des services publics fut traitée dans un cadre de mutation économique et l'abandon, temporairement, d'une focalisation sur une assistance sociale qui semble plus budgétivore pour une autre plus rationnelle et appropriée selon les moyens réels que possède cet État, selon la conclusion du FMI.

Le passage d'un État protecteur à un autre plus régulateur et rationnel fut, difficilement, accepté par une population plus habituée à une certaine gratuité des services publics et une certaine latitude envers les questions de disponibilité de ces services, allant jusqu'à nier et refuser le fait que le service public ne sera pas, aussi, mis à la disposition du grand public sans une mure réflexion sur les couts et charges d'une telle opération pour le budget de l'État.

La notion des services publics fut, donc, assimilée, dans le processus de transition économique, à une disponibilité et permissivité pour le commun des citoyens de ses services, nonobstant les difficultés et entraves que l'État peut affronter et surmonter pour, justement, mettre à la disposition de la population des mêmes services rendus et proposés à l'époque du système planifié.

Les conclusions du FMI et BIRD ont été plus tranchantes sur le fait que les dégâts occasionnés par les rouages de la transition ont été plus ressentis par les

puisque l'indice des prix (l'IPC) s'est établi à **235,5 en 1993, 303,9 en 1994, 394,4 en 1995, 468,1 en 1996 et 494,9 en 1996 (Année de base 1989=100).**

- 4) Une autre conséquence du libéralisme et la confection des règles selon l'économie de marché, et qui est relative à la croissance, presque molle et très relative des salaires et des revenus, prenant le cas des cadres qui ont connu l'évolution suivante : **205,8 en 1993, 259,4 en 1994, 280 en 1995 et 320 en 1996.**
- 5) Les contractions des dépenses publiques, exigence des directives du Fonds Monétaire et la Banque Mondiale pour atténuer les déficits publics, ont affecté certains secteurs publics, à l'instar des dépenses de l'éducation, qui ont connu l'évolution suivante : **6,8% du PIB en 1994, 6% en 1994, 5,8% en 1995 et 5,1% en 1996.**
- 6) Même constat pour les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, avec des taux de **4,2% en 1994, 3,8% en 1995, 3,6% en 1996 et 3,2% en 1997.**
- 7) Le secteur de la santé n'a pas échappé, lui-aussi, aux compressions des dépenses publiques, en affichant des taux comme : **5,5% en 1993, 5,2% en 1994, 4,8% en 1995, 5% en 1996 et 4,7% en 1997.**

Autre conséquence logique de la transition et qui a touché, (8 pratiquement, tous les pays concernés par la transition, à savoir le taux de chômage, pour cause de fermeture d'entreprises (au nombre de 815 en 1998), de licenciement pour facteurs économiques, et la réduction et contraction du recrutement. Ce taux a connu l'évolution suivante : **23,15 en 1993, 24,36 en 1994, 26% en 1995, 27,9% en 1996 et près de 30% en 1997.**

Il paraît clair que la transition économique, telle qu'entamée et appliquée, s'est traduite par une position sociale assez délicate et compliquée pour le régime, notamment après les directives et injonctions du FMI et Banque mondiale sur la nécessité de réduire les dépenses publiques, dans un souci d'équilibre budgétaire, aboutissant, déjà, sur une déprotection sociale très fâcheuse et complexe, et rendant, de ce fait, la relation entre l'État et ses citoyens très tendue et aggravée,

les plus prioritaires et fondamentales pour les premières étapes de la transition.

5. Réhabilitation des agents économiques longtemps, mis à l'écart de toutes décisions économiques, y compris celles qui les concernent directement, à l'instar des consommateurs et leur fonction d'utilité, les producteurs et la fonction de production et de maximisation des profits, les investisseurs et leur taux de rendement, et d'autres.
6. Enfin, une transition économique est plus perçue comme juste un processus de changement, qui nécessite et requiert d'autres dispositions et mécanismes pour bâtir une économie plus solide et consistante, faisant recours, ainsi, à des capacités et des atouts, adaptés à des circonstances plus longues et plus difficiles, éléments qui sont devenus, avec le temps, les plus recommandés et appropriés.

Imitant les changements opérés par les régimes planifiés, la transition économique de l'Algérie est passée par les mêmes et semblables procédures et démarches connues, à savoir la mise en place des réformes accélérées et radicales et la reconduction des prérogatives des acteurs économiques marginalisés, à l'instar du privé et des agents économiques, sans occulter une modification des politiques économiques en conformité avec les préceptes de l'économie libérale, insistant plus sur les banques et les entreprises.

Le début de la transition s'est manifestée, comme prévu, par des difficultés de restaurer les équilibres macro-économiques et la radicalisation des réformes, mais plus grave encore, la dégradation sociale qui s'est amplifiée et élargie, créant, de ce fait, un « étranglement économique » pour les responsables et des situations embarrassantes en vue d'apaiser la colère de la population, au vu de la baisse du pouvoir d'achat et la détérioration des conditions sociales.

Ainsi, et selon quelques conclusions relevées, on a pu recenser les effets suivants :

- 1) Le nombre des familles démunies est passé de **800.000 familles en 1990** à **près de deux millions en 1999**.
- 2) Une extension du nombre des pauvres, selon les normes de la Banque Mondiale, et chiffré à un nombre de **14 millions de pauvres**.
- 3) le taux d'inflation a, lui aussi, connu une augmentation, conséquence de la politique de la libéralisation des prix et le gel des revenus et des salaires,

3. Des services publics à vocation éducative et culturelle.
4. Enfin, des services publics à caractère économique.

2) La transition économique de l'Algérie

On se rappelle bien les longs et fructueux débats sur la transition économique, début des années 1990 et coïncidant avec la chute des régimes centralisés, qui ont focalisé les attentions des économistes et ont prouvé les limites de ces régimes, tant au niveau économique qu'autres.

D'un point de vue conceptuel, une transition économique est définie comme un passage d'un système ou mode économique entrepris et adopté par un régime, mais qui n'a pas su achever les objectifs de développement économique et le bien-être économique et social, nécessitant, de ce fait, son remplacement et son changement par un autre, jugé plus apte et convenable pour une vie plus meilleure pour la population.

Il faut bien se rappeler que les modèles centralisés et dirigés ont axé plus sur l'intervention de l'État pour corriger toutes les erreurs et déséquilibres, marginalisant, ainsi, les apports que les autres agents économiques peuvent apporter pour le bien de l'État et la sauvegarde de ses intérêts, mettant en exergue la primauté des questions de protection sociale et les égalités sociales sur les questions de profit, rentabilité et bonus qui caractérisent le monde libéral et capitaliste.

Ainsi, tout processus de transition économique fait appel à certaines règles comme :

1. Mise en place de nouveaux cadres juridiques et réglementaires pour les entreprises privées (nationales ou étrangères).
2. Œuvrer pour les programmes de stabilisation macro-économique (à l'instar de la réduction des déficits publics, du taux de la dette extérieure et publique, du taux de l'inflation, du chômage, et autres).
3. Redéfinir et replacer le rôle de l'État dans cette phase de transition, avec désignation des tâches réelles qui lui incombent et les responsabilités engagées durant ce processus.
4. Mise en œuvre et application des politiques économiques en parfaite conformité avec les mécanismes de l'économie libérale, tout en insistant sur les politiques

les changements qui peuvent s'opérer sur le plan politique, les distorsions des marchés économiques, ou des chocs externes qui peuvent occurrer à des moments imprévus et inattendus.

Évitant de sombrer dans des explications d'ordre administratif sur le sujet, il est essentiel de focaliser notre attention sur le point que c'est grâce aux évolutions économiques que le monde a connu depuis des lustres que cette notion s'est, fortement, émergée et distinguée, du moment qu'il s'agissait d'un débat sur la performance d'une institution (à savoir l'État) envers une population plus envieuse et revendicative pour « a better life », par le bais d'une disponibilité des services que l'État consente aux citoyens, sans aucune distinction d'appartenance sociale, ou de position sur l'échiquier social.

Selon une autre classification, le service public est défini selon deux sens :

- A. Un sens organique où le service public est plus perçu comme une forme organisationnelle et administrative, dans le sens où les services prescrits et proposés sont gérés et actionnés par une administration locale, sous l'égide de l'État où les institutions qui la représentent.
- B. Un sens matériel où le service public est destiné pour un intérêt public et citoyen, sans réellement une contrepartie financière, mais juste une reconnaissance des efforts fournis et déployés par l'État, partant du principe que l'objectif primordial de ce dernier demeure la satisfaction globale des attentes sociales des populations et des citoyens.

L'amélioration des services publics proposés par l'État se voit projetée dans une dynamique d'amélioration des conditions sociales, sous la pression d'une accélération du processus du développement humain, comme préconisé par les organismes internationaux, ce qui se traduit par une recherche sans relâche pour privilégier des services qui soient plus conformes aux besoins ressentis, sans que l'on aggrave le budget de l'État.

Enfin, et pour reprendre certaines idées recensées, on sait, désormais, que le service public remplit quatre fonctions :

1. Des services publics à finalité de régulation.
2. Des services publics destinés pour la protection sociale.

De leur côté, C.GUYON, F.GUYON et E.E.MANGA (Guyon et Manga, 2003)¹reviennent sur certaines contraintes possibles et inévitables pour assurer une véritable stratégie basée sur des services publics qui soient à la hauteur des attentes et des revendications populaires et citoyennes, qu'on regroupe comme suit :

- I. Les difficultés de fixation des objectifs et des desseins les plus prioritaires pour le citoyen.
- II. La multiplication des décideurs et des acteurs impliqués dans l'élaboration de cette stratégie.
- III. Une probable dichotomie entre la notion du service public et service privé.
- IV. Une possible résistance au changement que peut entraîner une révision des services les plus recommandés et urgents, et émanant des catégories les plus lésées.
- V. La complexité des tâches régaliennes, particulièrement, dans des moments de flottement et doute sur la stabilité des institutions étatiques.
- VI. Emergence d'une (fausse) idée que le service public représente une obligation pour l'État de se soumettre aux attentes des citoyens (et contribuables), sans qu'il y ait une contrepartie convenable et appropriée.

Cette lecture conceptuelle nous interpelle sur le fait que le débat sur le service public doit être traité, strictement, dans son cadre économique et juridique, sans déborder sur d'autres considérations qui peuvent être incohérentes et inadéquates, et qui peuvent compliquer l'élaboration d'une définition juste et convergente sur la notion de ce type de service, particulièrement, avec les évolutions littéraires et théoriques successives sur le concept de l'État et la nécessité de réhabiliter le privé dans le débat sur les services publics.

Pour notre part, on insiste sur le fait qu'on ne doit pas considérer un service public comme juste une satisfaction d'un accès plus facile et moins compliqué pour le citoyen pour ses besoins élémentaires comme l'eau, la santé, le transport et d'autres, mais bien d'adopter les principe de la continuité et l'égalité, nonobstant

1 C.GUYON, F.GUYON et E.E.MANGA, « Réussir le changement dans le service public », Collection Service Public, Editions d'organisation, 2003.

légaux, pour une simplicité administrative et un consensus juridique, mais qui doit refléter et reproduire les requêtes des citoyens, très soucieux d'en profiter des disponibilités en matière sociale et très revendicatifs sur les questions qui touchent à leur protection et sécurité sociale, occultant, par là, le fait qu'un service public ne représente pas un secteur ou un domaine public, mais juste une délégation d'une gestion des activités et tâches d'ordre social pour une entité, qui généralement, est représentée par un organisme étatique et gouvernemental.

Aussi, et à la lumière de plusieurs écrits sur le sujet, le service public est plus perçu comme une réponse des gouvernants à une situation sociale qui semble se dégrader et se détériorer, dans un souci de paix sociale et de stabilité socio-économique, particulièrement, avec les incessantes turbulences et fluctuations des l'économie internationale, et aussi pour le renforcement de la position de cet État dans sa relation avec ses sujets et sa population, une manière de justifier la réussite de ses programmes sociaux et de contrecarrer les desseins de ses détracteurs et concurrents immédiats, dans un environnement interne qui devient plus concurrentiel et qui fait, royalement, abstraction d'un État seul à gérer des services pour le public ou la population.

Les approches théoriques sur le concept du service public insistent sur la nécessité de faire une distinction entre un service public et un autre privé, considérant le premier comme une activité qui est destinée à satisfaire une attente citoyenne quelque soit la catégorie ciblée ou la classe sociale visée, alors que le second ne se penche que sur une satisfaction individuelle, une autre manière de revisiter le clash entre un bien public et un bien privé.

Dans cette logique, P.STROBEL (Strobel, 1994)¹ nous propose sa propre version sur ce sujet, en affirmant que « le service public, dans sa construction complexe, repose sur un compromis entre contrainte régaliennne, bureaucratique et relation de service », soulevant, par là, une forme de complicité entre le devoir d'un État dans ses fonctions traditionnelles et classiques envers la population, et la nature des services rendus et proposés aux citoyens, dans un esprit d'intérêt mutuel entre les deux parties.

1 P.STROBEL, « Service public et relation de service : de l'usager vers le citoyen », in de Brandt et Gadway, « Relations de service et marchés de service », CNRS Editions, 1994.

entre les deux parties en jeu.

Ainsi, le service public sert de baromètre pour les décideurs politiques pour sonder les réactions et comportements des citoyens, quant à la qualité et performance des services proposés pour le grand public, dans un souci de renforcer le rapprochement et la proximité, partant du fait que les interventions publiques dans le domaine public traduisent la forme et la nature de cette relation, ainsi que les tendances de satisfaction chez la population.

1) Quelques approches conceptuelles sur le service public

Selon une approche convergente, un service public est une activité d'intérêt public et pour une finalité de satisfaction des attentes citoyennes en matière de prestation de services sociaux, et qui se distingue par :

- a) La désignation de l'organisme qui chapeaute cette activité.
- b) La couverture juridique et légale pour une telle activité.
- c) La mission assurée par cette activité.

Reprenant les propos de L.ROLLAND (voir Duguit, Traité tome 2, 3^{ème} édition, 1994) sur les principes d'un service public, on pourra les recenser comme suit :

- La continuité
- La mutualité
- L'égalité
- La neutralité
- La primauté
- La gratuité

Pour sa part, R.D. de Saint Marc (R.D.de Saint Marc, 2012)¹ nous propose une définition logique du service public en affirmant que ce dernier est considéré comme « une mission assurée par une personne morale de droit public ou sous son contrôle en vue de la satisfaction d'un besoin d'ordre collectif », ce qui indique que cette notion de service public est, certes, confiée à L'État ou ses représentants

1 R.D.de Saint Marc, « L'État et les services publics », PUF, 2012.

INTRODUCTION

La notion des services publics s'est, considérablement, évoluée et développée, au fur et à mesure d'un développement des sociétés et des nations, généralement entraîné par un essor économique et financier, du moment que les attentes des citoyens et populations se font sentir, de plus en plus, avec le constat d'une évolution et croissance socio-économique.

Un développement économique est synonyme d'une certaine performance remarquée et observée dans les principaux indicateurs macro-économiques, selon les normes et classifications des institutions économiques internationales, conduisant, de ce fait, vers une certaine aisance financière et la mise en place d'une dynamique de bien-être économique et social d'une grande partie de la population locale, ce qui se répercute, directement, vers une pression sur les services publics disponibles et accessibles les plus notoirement connus et harcelés, à savoir, la santé, l'éducation, le logement, le transport, l'accès aux besoins essentielles et autres.

Débattant le concept du service public, on ne peut éviter de mentionner le rôle et la tâche de l'État dans la mise en place et en œuvre d'une stratégie et politique en faveur d'un renforcement des services proposés par les institutions et administrations locales en faveur d'un public, qui devient plus exigeant pour ses besoins en termes de santé, éducation et autres, obligeant, trop souvent, le pouvoir public à revoir certaines dispositions et réglementations dans ce domaine.

Aussi, on observe une certaine attitude des citoyens concernant le concept du service public, qu'on considère, le plus couramment, comme un acquis et un bien qui soit, obligatoirement, mis à la disposition d'une certaine catégorie, sans savoir le coût et les charges d'une telle idée, et en plus, mettant, une pression supplémentaire pour l'État et les administrations publiques.

Avec le développement de la notion de l'État, on sent que le service public devient un enjeu fondamental dans la relation entre gouvernants et gouvernés, entre l'État et la société, car si pour l'État, l'objectif principal, à travers cette notion, demeure l'optimum social, pour la société, c'est un couplage entre optimum social et économique, donnant, ainsi, un aperçu sur les difficultés et complexités dans la mise en application de la notion du service public, pour aboutir à un rapprochement entre les deux objectifs, notamment, dans les moments de doute et de méfiance

Quels services publics dans un cadre de transition économique et exigences citoyennes ?

Pr CHAIB BAGHDAD et Dr KHOUANI LEILA
Faculté des Sciences économiques, sciences de gestion
Université Tiemoen

RESUME

La question des services publics s'est imposée comme une nécessité pour les États afin de sécuriser les citoyens concernés et de répondre favorablement à leurs doléances et attentes, qui deviennent, au fil du temps, plus exigeantes, diversifiées et en constante croissance, tout cela dans un souci de ne pas perdre cette confiance tant souhaitée et envisagée par les pouvoirs en place pour des fins électorales et politiques.

Cela est valable pour tous les États qui aspirent à un développement économique plus harmonieux et convaincant, étant assuré que toute stratégie de croissance et évolution transite, désormais et dorénavant, par une satisfaction des besoins de la population, et cela passe par la fourniture et l'accès à ceux-ci, sans trop de heurts, coûts et entraves, pour la bonne conduite des stratégies.

Il demeure que les États qui vivent une situation de transition, à l'exemple de l'Algérie, sont plus confrontés à cette problématique de fourniture de ses services, partant du fait que leur population est devenue plus exigeante et revendicative en termes de la qualité et pertinence que ces États doivent fournir et proposer, ce qui se répercute sur le budget et parfois de l'équilibre financier et budgétaire.

Dans ce sens, notre papier tentera de mettre l'accent sur le comportement de ces États pour pouvoir exaucer les attentes des citoyens et en même temps de faire attention aux dépenses et coûts que cela peut engendrer pour le trésor public.

Mots-clés :Etat-Transition-Budget-Equilibre-Citoyens-Dépenses-Développement-Trésor.